



Contrat par téléphone avec orange

Par **magicmaths**, le **01/04/2011** à **05:55**

Bonjour,rnrnJe vous écris car en Novembre 2010 ,alors en Guadeloupe ,j'ai été contacté par un conseiller Orange qui m' a proposé de me donner de l'argent en échange des points que j'avais accumulés pour mon abonnement de portable téléphonique, j'ai accepté car je préférais cette solution au lieu de changer de mobile avec l'obligation de me réengager avec Orange pour encore un an . Au mois de mars 2011 , j'ai voulu résilier mon abonnement sans frais pour motif légitime en joignant à mon recommandé mon avis de mutation en Guadeloupe en Septembre 2010 et mon contrat de location . Mais j'ai eu une réponse me disant que ces documents n'étaient pas valables pour résilier le contrat pour un motif légitime (déménagement) car je m' étais réengagé pour un abonnement d'un an, après ma date de mutation . J'ai alors appelé un conseiller Orange qui m'a dit que le fait de recevoir de l'argent pour les points accumulés entraînait automatiquement un réabonnement pour un an supplémentaire c'est-à-dire jusqu'en Novembre 2011 mais le souci c'est que : 1) le conseiller Orange que j'ai eu au téléphone en Novembre 2010 ne m'a jamais dit que racheter les points signifiaient repartir sur un nouvel abonnement , 2) je n'ai jamais reçu l'argent en question(40 euros) , 3) je n'ai jamais eu aucun papier me disant que j'étais réabonné pour un an . A la lumière de ces informations , le contrat est-il valable ? Peuvent-ils me réclamer comme ils le font 373,78 euros pour le paiement du reste du nouvel abonnement jusqu'en Novembre 2011 ? mERCI d'avance de votre réponse .